

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 décembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**Séance du lundi 14 décembre 2020**

**EAU – ACQUISITION FONCIERE D'UN LOT DE 16 PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE NIORT**

**Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGÉ, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

**Titulaire absente suppléée :**

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

**Titulaires absents excusés :**

Claude BOISSON, Alain CANTEAU, Lucy MOREAU, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

#### **EAU – ACQUISITION FONCIERE D'UN LOT DE 16 PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE NIORT**

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C-3-05-2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 27 mai 2019 relative à la prise de compétence « eau » au 1er janvier,

Vu le Contrat territorial Re-Sources 2016-2020 portant sur la reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachet I et III,

Dans le cadre du programme de reconquête de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation en eau potable (programme Re-Sources) sur le bassin d'alimentation des captages Vivier et Gachets, le service des eaux du Vivier de la Communauté d'Agglomération du Niortais (régie du SEV) souhaite programmer une opération d'acquisition foncière.

Conformément aux modalités d'intervention définies dans sa stratégie foncière, la régie du SEV souhaite acquérir un lot de 16 parcelles proposé par la Ville de Niort pour une surface 26,88 hectares (cf annexes 1 et 2).

L'acquisition de ces parcelles situées en périmètre de protection des captages et dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier environnemental pourra faire l'objet de subventions publiques à hauteur de 80% (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Région Nouvelle Aquitaine).

Des baux ruraux à clauses environnementales, ou des conventions d'occupation précaires à clauses environnementales, seront mis en place sur chaque parcelle afin que leur gestion soit compatible avec la protection de la ressource. La nature de ces clauses est définie dans la stratégie foncière du SEV CAN.

Le montant de l'acquisition est estimé par France Domaine à 3 000€ HT/ha (cf annexe 3) soit un montant total maximal de 86 640 € HT pour ce lot de 26,88 ha (hors frais de notaire).

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve cette acquisition foncière de 86 640 € HT et frais d'actes afférents dans le cadre de la protection des ressources en eau de la CAN et du programme Re-Source ;

- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elmano MARTINS**

**Vice-Président Délégué**

Envoyé en préfecture le 31/12/2020

Reçu en préfecture le 31/12/2020

Affiché le

The logo for SLO (Société de Loire-Océan) is displayed in a stylized, blue, italicized font.

ID : 079-200041317-20201214-C76\_12\_2020-DE